

PENSER L'HÉRÉDITÉ AU MOYEN ÂGE : UNE INTRODUCTION *

Maaïke van der Lugt et Charles de Miramon

« Les nobles, ont-ils des oreilles qui pendent ? », voici une question qui agita la faculté des Arts de l'Université de Paris, le « premier cycle » du Moyen Âge, au tournant du XIII^e et du XIV^e siècle. La réponse fut négative — il suffit de regarder les nobles — mais seulement après un vif débat sur la ressemblance entre maîtres et chiens. L'auteur de la question avançait qu'il existe deux types de chiens : les chiens de garde ont des oreilles dressées afin de mieux entendre les voleurs, alors que les chiens de chasse ont les oreilles pendantes afin de diminuer leur audition, ce qui rend, par un effet de vase communicant, leur truffe plus efficace. Les nobles aiment chasser et ils devraient donc avoir les oreilles pendantes comme leurs chiens¹.

La question sur les oreilles aristocratiques est conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de France qui comprend une collection de questions discutées à Paris vers 1300 par les différents maîtres ès arts qui y enseignaient alors. Le manuscrit est très mal écrit, le texte n'a pas été révisé et le latin est de médiocre qualité. Tout indique que nous sommes devant des notes qui nous sont parvenues par miracle et que ce genre d'exercice a dû se pratiquer sur une large échelle sans que l'on juge digne de coucher sur le parchemin les questions et les réponses des maîtres². Que l'on ait affaire à une *reportatio* prise sur le vif par quelqu'un qui a assisté au débat oral, est encore confirmé par la présence dans un autre manuscrit conservé à Vienne, de la même question. Dans cette version, on se demande si les *chiens nobles* ont les oreilles

*Publié dans : Maaïke van der Lugt et Charles de Miramon (éds.), *L'hérédité entre Moyen Âge et Époque moderne. Perspectives historiques*, Florence : Sismel 2008 (ISBN 978-88-8450-309-1), p. 3-37.

Les renvois aux articles de ce volume sont notés par le nom de l'auteur en italiques.

1. Ms. Paris, Bibliothèque Nationale de France, lat. 16089, fol. 57^r : « Consequenter queritur utrum nobiles debeant habere aures pendentes. Arguitur quod sic, quia canes sunt huiusmodi, ergo etc. Oppositum patet in hominibus nobilibus. Ad hoc dicendum quod aures habent animalia propter hoc stantes ut recipiunt (!) bene sonos diversos ; et precipue debent habere stantes aures et non pendentes, qui hominem serviunt ad disciplinam et debent percipere omnes sonos. Sed intelligendum quod quedam animalia sunt que non indigent auditu sed magis olfactu, ideo cohoperit eis natura auditum, corroboretur olfactus ; et sic canes venatici habent pendentes aures, ideo. Sed alii canes qui solum percipiunt fures advenientes, ideo habent aures stantes et non pendentes, quia si haberent non audirent ita bene, quia impedirentur ». La typologie des chiens nobles provient vraisemblablement d'Albert le Grand, cf. *infra*, n. 99.

2. La question sur les oreilles aristocratiques est attribuée à Henri d'Allemagne et Henri de Bruxelles sans que l'on puisse établir lequel des deux maîtres en est l'auteur. Bibliographie sur cette collection dans *Van der Lugt*, 30.

qui pendent, l'absence de ce trait chez leurs homologues humains servant comme argument en sens contraire³. Que cette version, vraisemblablement rapportée par un autre auditeur, soit plus proche du débat oral ou non, ce dernier a manifestement tourné autour de l'analogie entre les nobles et leurs chiens.

La question cocasse des oreilles aristocratiques semble de premier abord n'avoir qu'un intérêt anecdotique. Les maîtres de la faculté des Arts, souvent jeunes et débutants, recouraient peut-être à des exercices amusants et pédagogiques pour maintenir l'attention de leurs turbulents disciples. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre une question proposée vers la même époque par Pietro d'Abano, où le médecin et philosophe italien demande pourquoi les Français semblent intelligents dans leur jeunesse, mais deviennent bêtes en vieillissant, alors que c'est le contraire pour les Italiens⁴. La rivalité ludique entre étudiants de pays différents fait partie du folklore universitaire. La question des oreilles pendantes renvoie, elle, probablement à un autre trait de cette culture qui exalte la noblesse de l'esprit et dévalue celle de la naissance⁵.

Pendant, cette interprétation n'épuise pas le sens de la question sur les nobles et pendantes oreilles. Vers 1300, l'idée de l'existence de différents types de chiens est neuve, ses premiers linéaments remontant au début du XIII^e siècle, et c'est dans un texte sur les chiens de chasse qu'apparaîtra plus tard, au XV^e siècle, pour la première fois le mot *race*. L'analogie entre chiens et hommes nobles s'inscrit dans le développement de l'idée d'une dimension biologique et héréditaire de la noblesse dont la marque la plus claire est l'apparition du concept de sang noble⁶.

D'autre part, dans la même collection, on trouve une autre question, sur les Juifs. Les Juifs souffrent-ils d'un écoulement de sang périodique ? Cette question peut sembler aussi saugrenue que celle sur les oreilles qui tombent, mais elle renvoie également à un point précis. À partir du début du XIII^e siècle, apparaît sporadiquement l'idée que les Juifs, responsables de la mort du Sauveur, subissent comme châtiment de perdre du sang par leurs parties honteuses, régulièrement ou une fois l'an le Vendredi saint en mémorial de la Passion. La diffusion de cette légende, apparemment d'origine orientale, se replace dans le contexte de la naissance d'un antisémitisme populaire au XIII^e siècle, dont l'un des mécanismes consiste à retourner de manière dépréciative certains points de la culture juive : les Juifs ne veulent pas manger de porc, mais ils sont en fait des cochons⁷ ; ils déclarent impures les femmes menstruées, mais ils souffrent, en fait, de saignements honteux.

On comprend, dès lors, l'importance de la justification ou de la réfutation scientifique de cette légende qui, sans être très fréquente, resurgit avec une certaine régularité

3. Ms. Wien, Österreichische Nationalbibliothek, 2303, fol. 41^{rb} : « Utrum canes nobiles debeant habere aures pendentes. Et videtur quod non, quia viri nobiles non habent, ideo etc. [...] ». Le reste de la question est *grosso modo* identique au manuscrit de Paris. Le manuscrit viennois comporte, dans le même ordre, plusieurs des mêmes questions que celui de Paris, mais avec des variations de détail et d'expression, suggérant qu'il s'agit d'une autre *reportatio* du même débat oral.

4. Pietro d'Abano, *Expositio problematum Aristotelis*, XXX, 12 ; éd. Venezia 1482, sans foliotation.

5. Voir ici Castelnovo et A. Robiglio, « The Thinker as a Noble Man (*bene natus*). Preliminary Remarks on the Medieval Concepts of Nobility », *Vivarium*, 44 (2006), 205–47.

6. Cf. *infra* et Miramon.

7. Cf. C. Fabre-Vassas, *La bête singulière. Les juifs, les chrétiens et le cochon*, Paris 1994.

au cours des siècles⁸. L'Université a-t-elle apposé le sceau de son autorité sur ce qui restait à l'époque un trait relativement flou de mentalité ? La plupart des auteurs acceptent sans discussion la réalité de la légende ; les maîtres ès arts de Paris quant à eux ne l'acceptent pas seulement, mais expliquent les prétendus écoulements des Juifs à l'aide d'arguments physiologiques et médicaux. Ces saignements seraient selon eux dus à leur complexion mélancolique, complexion qui explique également pourquoi les Juifs se tiennent à l'écart de la société. La légende des saignements trouve ainsi une justification qui se veut scientifique⁹.

Enfin, la collection parisienne recèle encore d'autres questions dans une veine similaire. On s'y interroge sur le pouvoir thaumaturgique des rois de France, don assimilé par les maîtres parisiens à une maladie héréditaire comme la lèpre¹⁰ ou sur la transmission héréditaire du métier de prostituée de mère en fille¹¹.

Toutes ces questions concernent de près ou de loin le problème de l'hérédité biologique et la possibilité de surhommes ou de sous-hommes et partagent une approche naturaliste de la détermination sociologique. Elles font également référence à trois systèmes sociaux de la succession : la noblesse, la royauté et les professions. Cette analyse des questions du manuscrit parisien est paradoxale. En effet, le statut de l'hérédité dans l'Occident médiéval est ambigu. La société médiévale est largement fondée sur l'héréditaire. Il existe à cette époque une « loi » sociologique — qui souffre de peu d'exceptions — selon laquelle les charges, les pouvoirs, les fonctions, les métiers tendent à devenir héréditaires¹². Pourtant, cette règle n'est que rarement évoquée, discutée, critiquée ou justifiée. Le Moyen Âge est une société de l'hérédité qui se refuse à se penser comme telle. De plus, il n'existe pas, au Moyen Âge, de théorie générale de l'hérédité biologique, théorie qui ne se développe qu'au XIX^e siècle.

Comment, dès lors, comprendre ce faisceau de questions débattues à l'Université de Paris au tournant du XIII^e et du XIV^e siècle ? Faut-il y voir un simple hapax ? Ce livre propose de répondre à cette question par une approche croisée et pluridisciplinaire qui combine histoire des sciences naturelles, histoire du droit et des idées politiques, histoire sociale et histoire religieuse pour écrire une histoire du concept de l'hérédité entre Moyen Âge et Époque moderne.

8. Voir l'étude fouillée de P. Biller, « A 'Scientific' View of Jews from Paris around 1300 », *Micrologus*, 9 (2001), 137–68, qui a rassemblé un dossier des discussions du XIII^e jusqu'au XVII^e siècle et cite également la bibliographie sur la légende. La question sur les saignements des Juifs est également attribuée aux deux Henri.

9. *Ibid.*.

10. Cf. ici *Van der Lugt*, 273–74.

11. Ms. Paris, Bibliothèque Nationale de France, lat. 16089, fol. 75^{ra} : « Consequenter queritur utrum filia meretricis debeat esse meretrix. Dicendum quod si mulier est meretrix finaliter et ex intentione, propter ipsam luxuriam et actum luxurie, quia hec appetit et preelegit et est naturaliter luxuriosa, et filia sua debet esse meretrix, quia sicut bonus generat bonum, ita in proposito. Si tamen est meretrix propter malam consuetudinem vel indigentiam relevandam (ms. revelandam) non oportet quod filia sit meretrix. Preterea conversatio cum matrem facit filiam meretricem ». Le manuscrit attribue cette question à Jean Vath. Sur cet auteur, voir L. Cova, « Le questionni di Giovanni Vath sul *De generatione animalium* », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 59 (1992), 175–287.

12. L'Église, même si elle a parfois théorisé le népotisme, constitue, bien évidemment, un môle de résistance à l'hérédité.

Les histoires classiques des théories biologiques de l'hérédité, comme *La logique du vivant* de François Jacob¹³, s'articulent autour des grandes découvertes de Mendel, de Darwin et de l'ADN. La période antérieure au XIX^e siècle est essentiellement décrite comme l'antichambre des idées fausses « d'avant l'hérédité ». De plus, les historiens des sciences ont trop souvent la tentation d'oublier le Moyen Âge, commençant leurs études à la Révolution scientifique ou sautant de l'Antiquité au XVII^e siècle, en exécutant en quelques paragraphes la période intermédiaire. Il est vrai que dans l'histoire des théories biologiques de l'hérédité, on ne peut pas placer un jalon clair pendant le Moyen Âge. Comme le montrent les différentes contributions de ce livre, les transformations à l'œuvre durant cette période sont plus complexes et ne peuvent, de plus, être perçues comme de simples transcriptions des théories scientifiques dans la réalité sociale. Ce sont les interactions entre les domaines, les évolutions de débats qui ne forment pas un champ unifié, parfois se recoupent, parfois restent autonomes qui seront étudiées ici. Le livre procède donc par étude de cas. Il s'agit, de plus, de débats qui ne s'éteignent pas à la fin du Moyen Âge mais qui souvent se poursuivent durant l'Époque moderne. Sur un cas précis, les maladies héréditaires, l'ouvrage comporte deux articles présentant une histoire qui part de l'invention du concept pour se terminer au XIX^e siècle. En nous concentrant sur les derniers siècles du Moyen Âge, tout en ouvrant sur l'Époque moderne, nous souhaitons en effet interroger la pertinence de l'idée d'une rupture au XVI^e siècle, trop souvent supposée sans être prouvée. Cette ouverture permet également de faire le pont avec le travail mené par l'Institut Max-Planck pour l'histoire des sciences de Berlin. De manière parallèle au présent projet, plusieurs colloques ont permis d'écrire une histoire culturelle de l'hérédité du XVI^e siècle jusqu'au XX^e siècle. Les deux co-directeurs du projet berlinois livrent ici un important compte rendu de leurs méthode et résultats qui permet au lecteur de naviguer aisément entre ce livre et le volume qu'ils éditent¹⁴.

L'intérêt du Moyen Âge pour l'histoire de l'hérédité tient aussi au fait qu'il s'agit de l'époque où l'unité du genre humain a été affirmée avec le plus de force par la religion chrétienne. Tous les hommes descendent d'Adam ; tous sont égaux devant Dieu même si leurs conditions sociales sont inégales. Le Christ ne s'est pas fait Juif mais homme. Confrontée à ces données et à la nécessité d'expliquer le mystère de l'Incarnation, la théologie médiévale a élaboré une anthropologie, une science de l'homme¹⁵. S'appuyant sur le concept scolastique de la « vérité de la nature humaine » (*veritas humanae naturae*), cette anthropologie insiste sur l'unité du genre humain. L'influence de la science aristotélicienne et sa théorie de la forme substantielle sur la théologie scolastique a encore renforcé cette tendance universaliste et unitaire, la substance ne souffrant pas de degré, de plus ou de moins¹⁶.

13. F. Jacob, *La logique du vivant. Une histoire de l'hérédité*, Paris 1970.

14. S. Müller-Wille et H.-J. Rheinberger éd., *Heredity Produced. At the Crossroads of Biology, Politics, and Culture 1500-1870*, Cambridge Mass. / London 2007.

15. E. H. Wéber, *La personne humaine au XIII^e siècle*, Paris 1991 ; P. L. Reynolds, *Food and the Body. Some Peculiar Questions in High Medieval Theology*, Leiden 1999 ; A. Boureau, *Théologie, science et censure au XIII^e siècle. Le cas de Jean Peckham*, Paris ; P. Biller, *The Measure of Multitude. Population in Medieval Thought*, Oxford 2000.

16. Cf. ici Boureau. Comme le montre Alain Boureau, l'évolution de la doctrine au XIII^e siècle ouvre la

Le discours chrétien reste également hostile à l'idée d'une hiérarchie des peuples. Ainsi, l'Ancien Testament raconte à plusieurs reprises l'histoire de lignages ou de peuples (pensés comme des lignages) maudits à la suite d'une faute initiale, comme le cas de Canaan, fils de Cham (Gen 9, 18-27) ou du lépreux Giézi (IV Reg 5, 20-27). L'exégèse médiévale fait disparaître la lèpre héréditaire de Giézi, ou l'occulte sous les interprétations symboliques¹⁷. Canaan est parfois interprété à l'Époque moderne comme l'ancêtre des Noirs africains, la malédiction biblique justifiant leur future réduction en esclavage¹⁸. Au Moyen Âge, même si l'on trouve des notes géographiques qui tentent de lier peuples bibliques et peuples contemporains, les exégètes évacuent le concept de peuple maudit. Ainsi, la Glose ordinaire offre une interprétation totalement morale de Canaan, figure des hérétiques et des faux chrétiens¹⁹.

Néanmoins, même si le discours chrétien est largement uniciste et imperméable à l'hérédité, le Moyen Âge a également inventé, comme on le verra plus loin, un certain nombre de concepts et de termes qui joueront un rôle crucial dans le développement de l'anthropologie physique et des théories héréditaires modernes.

Cet ouvrage a donc pour but premier d'enquêter sur l'évolution du concept de l'hérédité au Moyen Âge mais il s'inscrit aussi dans une triple problématique plus vaste. En premier lieu, il permet de questionner la décomposition ou recomposition de la scolastique aristotélicienne aux derniers siècles du Moyen Âge. Plusieurs articles s'intéressent particulièrement aux nouveaux lieux des sciences de la vie à la fin du Moyen Âge : sociétés de cour, médecine scolastique et physiognomonie. D'autre part, les liens entre théories de la génération et droit de la famille se replacent dans le mouvement beaucoup plus vaste de la « naturalisation » du droit, évolution qui remonte à la fin de l'Antiquité, mais dont le tournant se situe entre la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e siècle quand les juristes reprennent le terme de filiation et refondent le droit de la famille autour de la reproduction biologique, nouveau modèle du lien parental²⁰. Un dernier arrière-plan est constitué par l'idée des différences inscrites dans le corps de l'homme ouvrant la possibilité de surhommes et de sous-hommes. En un mot, le débat sur l'hérédité est lié à celui sur l'origine des théories raciales, sans qu'il puisse s'y réduire.

Le Moyen Âge constitue ainsi un curieux miroir inversé de notre société contempo-

possibilité de variations sur la norme de l'humain. Cependant, les implications de cette évolution restent virtuelles devant l'idée centrale de l'universalisme et la permanence du péché originel.

17. Voir ici *Van der Lugt*, 316-17.

18. R. G. Mazzolini, « La maledizione di Canaan (Genesi IX. 20-27) e gli Africani sub-sahariani nella letteratura scientifica e teologica (1646-1733) », *Philosophia Scientiae*, Cahier spécial 2 (1998-99), 101-28 ; B. Braude, « Cham et Noé. Race, esclavage, et exégèse entre Islam, Judaïsme, et Christianisme », *Annales HSS*, (2002), 93-125.

19. Quelques commentaires importants : *Glossa ordinaria* ; éd. *Biblia latina cum Glossa ordinaria*, Strasbourg 1480. Pierre le Mangeur, *Historia scholastica* ; PL 198, 1087. Hugues de Saint-Cher, *Postille* ; éd. Köln 1621. Nicolas de Lyre, *Postille* ; éd. Douai 1622.

20. F. Roumy, « Le lien parental : aspects historiques », dans *La contractualisation de la famille*, D. Fenouillet et P. de Vareilles-Sommières éd., Paris 2001, 39-53 ; A. Lefebvre-Teillard, F. Demoulin et F. Roumy, « De la théologie au droit : naissance médiévale du concept de filiation », dans *Grundlagen des Rechts. Festschrift für Peter Landau*, R. H. Helmoltz et al. éd., Paderborn / München / Wien / Zürich 2000, 421-38 ; A. Lefebvre-Teillard, *Introduction historique au droit des personnes et de la famille*, Paris 1996.

raine où la génétique a pris une place de plus en plus importante dans les représentations sociales de la famille et même dans le droit. En 1994, la première loi française de bioéthique fait inscrire dans le Code Civil que « Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine ». En 2004, une deuxième loi crée la notion de crimes contre l'espèce humaine qui sont rapprochés, tout en étant distingués, des crimes contre l'humanité et dont la punition est d'une extrême sévérité²¹. La notion nouvelle en droit d'espèce humaine laisse les juristes encore dubitatifs et les crimes honnis (eugénisme, clonage reproductif) restent virtuels. Néanmoins, l'invention du législateur français semble désigner cette volonté de sacréaliser l'unité de l'homme alors que les techniques de la biologie augmentent les possibilités de manipulation de son corps et de sa descendance. Le Moyen Âge où se fissure la doctrine de l'unité du genre humain semble jeter un pont à travers les siècles à notre époque où l'on conjure les forces du droit et de la morale pour sauvegarder cette unité de l'espèce humaine par delà les avancées de la techno-science.

Qu'est-ce que l'hérédité au Moyen Âge ? Les contributions de cet ouvrage abordent cette question selon les différents axes problématiques que nous avons exposés. Elles peuvent se lire de manière indépendante et n'épuisent pas le sujet encore pionnier. Elles permettent néanmoins de dresser un premier bilan. Les pages suivantes dégagent quelques lignes de force autour de la terminologie et la chronologie et présentent de manière synthétique les théories médiévales de l'hérédité biologique. En complément, afin d'éclairer la problématique, nous proposons ici également une brève étude sur l'origine des races animales. L'exercice de la recherche pluridisciplinaire permet aussi d'étudier les rapports entre les discours scientifique, juridique et théologique et la place particulière qu'occupe la noblesse dans les théories médiévales de l'hérédité.

Hérédité : les créations terminologiques médiévales

Les derniers siècles du Moyen Âge témoignent d'une grande créativité dans l'invention d'une terminologie héréditaire et raciale. La première attestation de 'race' se rencontre ainsi dans un poème de Jacques de Brézé des années 1480, qui parle de « chiens de bonne race »²². La qualification de certains types de chiens, de chevaux et d'oiseaux de proie comme nobles se retrouve toutefois dès le début du XIII^e siècle, mais avec un vocabulaire différent, variable et plus flou²³. Presque simultanément à son apparition dans le contexte animalier, 'race' commence aussi à s'appliquer aux hommes, comme l'équivalent de 'sang'. Le sens héréditaire et nobiliaire du sang est, comme le montre la contribution de Charles de Miramon, également d'origine médiévale. Les premiers linéaments de la notion de sang noble remontent au début du XIII^e siècle, mais la consolidation de cette idée peut être datée aux années 1320. L'utilisation du mot 'race' en ce sens nobiliaire progresse durant les derniers siècles du Moyen Âge.

21. F. Bellivier s. v. « Espèce humaine », *Dictionnaire du corps*, M. Marzano éd., Paris 2007.

22. Cf. *infra*, 23.

23. Cf. *infra*, 17.

Elle est monnaie courante au XVI^e siècle²⁴. L'extension du sens avant tout nobiliaire du terme 'race' à d'autres groupes humains et aux peuples se rencontre en français dès la fin du XV^e siècle²⁵. Cependant, ce sens restera longtemps rare.

L'Époque moderne voit également l'extension de la métaphore du sang héréditaire à d'autres groupes que les nobles, notamment aux Juifs, dans le contexte des législations espagnoles *anticonversos*. Cependant, comme le souligne Michel Jonin dans sa contribution, les premières mesures et législations *anticonversos*, comme la *Sentencia-Estatuto* de Tolède (1449), fonctionnent encore sans la métaphore du sang et ne font pas non plus appel à la notion de pureté ou d'impureté. La somatisation du discours *anticonversos*, à travers les notions d'une macule ou d'une souillure, et l'expression d'une peur profonde de mélange, intervient plus tardivement, à partir du XVI^e siècle, avec les premières législations de la *limpieza de sangre* dans le sens strict du terme. Cependant, les discours plus précoces n'en sont pas moins proracistes et héréditaires, dans le sens où la discrimination *anticonversos* se fonde sur une idée lignagère et une opposition entre vieux et nouveaux chrétiens. On parle ainsi du 'lignage pervers' des Juifs; des Juifs 'passés, présents et futurs'. Paradoxalement, c'est dans un traité *proconversos*, rédigé au milieu du XV^e siècle, en réaction au Statut de Tolède, qui défend l'idée de l'unité de tous les chrétiens grâce au baptême, que le danger de la contamination spirituelle des chrétiens par la persistance de Juifs mal convertis est comparée à une souillure matérielle, une 'rouille' qui risque de se répandre.

Comme le montre Maaike van der Lugt, l'introduction du vocabulaire juridique de la succession et de la transmission des biens (*hereditas, hereditarius, hereditare* et leurs dérivés et variantes vernaculaires) dans le champ des sciences de la vie, et plus particulièrement dans la pathologie, est également un phénomène médiéval. Cette transposition métaphorique peut être datée des années 1230–1240 et s'inspire de traductions à partir de l'arabe de textes médicaux, la médecine antique utilisant un vocabulaire plus flou lié au concept de génération. La métaphore juridique véhicule la notion d'un système qui répond à des règles spécifiques, une caractéristique importante des théories héréditaires actuelles, et permet également de mieux distinguer l'héréditaire du congénital.

Les médecins médiévaux privilégient les formes adjectives et verbales sur le substantif; cela reste le cas tout au long de l'Époque moderne, quand les discussions sur les maladies héréditaires deviennent, comme le montre l'article de Carlos López-Beltrán, de plus en plus nombreuses. La forme substantivée 'hérédité' ne s'impose dans les sciences de la vie qu'au XIX^e siècle, traduisant un processus de réification du concept²⁶.

La transposition du vocabulaire juridique aux maladies qui se transmettent « comme des biens qui passent des parents aux enfants » suggère que la conception juridique

24. A. Jouanna, *L'idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle (1498–1614)*, Paris / Lille 1976.

25. C. de Miramon, « Noble dogs, noble blood. The Invention of Race in the Late Middle Ages », dans *Origins of Racism in the West*, M. Eliav-Feldon, B. Isaac et J. Ziegler éds, Cambridge (à paraître).

26. C. López-Beltrán, « Forging Heredity : from Metaphor to Cause, a Reification Story », *Studies in History and Philosophy of Science*, 25 (1994), 211–35.

de l'hérédité était fondée sur les liens de sang. Cependant, comme le souligne Franck Roumy dans sa contribution, en droit savant classique et post-classique, *hereditas* a un sens restreint et technique qui ne fait aucune référence aux liens de parenté. Il s'agit du contenu de l'héritage laissé par le défunt ou du droit de succéder à ce dernier. Ces règles d'héritage et l'ordre naturel des successibles (en cas de succession *ab intestat*) sont fixés par le droit seul²⁷.

Il n'en reste que le droit des successions subit, dès la fin de l'Antiquité mais surtout au Moyen Âge, une évolution qui part d'une conception de la famille agnatique et fondée sur la notion de la puissance du *pater familias*, à un modèle cognatique qui donne la primauté à la famille biologique²⁸. D'autre part, il semble probable que dans la langue courante le vocabulaire héréditaire a des connotations plus larges et plus liées à la parenté naturelle, et que c'est ce sens commun qui rend l'usage métaphorique en médecine si efficace. Au milieu du XV^e siècle, Antoine de La Sale emploie dans son manuel pour le fils de René d'Anjou 'hérédité' dans le sens du processus de la transmission de biens fondé sur la filiation²⁹. Le droit savant continue toutefois à privilégier le sens classique et restreint du terme *hereditas* tout au long du Moyen Âge et même jusqu'à l'Époque moderne.

Comme le montre Franck Roumy, en droit savant, c'est dans un autre contexte, celui des empêchements du mariage, que les juristes prennent explicitement en compte la filiation naturelle et bilatérale à travers la notion de la consanguinité, concept qui a fait l'objet d'un chassé-croisé entre le droit civil et le droit canonique. À partir du VIII^e siècle, les canonistes donnent en effet un nouveau sens à ce terme qui recouvrait en droit romain classique le droit de succession entre proches collatéraux unis par agnation. En droit canon, le terme renvoie, en revanche, aux liens de sang qui empêchent le mariage. Dans le langage courant, la consanguinité devient à partir du XIII^e siècle un terme très général pour désigner la parenté naturelle, sans jamais effacer le sens agnatique ancien. Coexistent donc à la fin du Moyen Âge, tant dans le droit civil que dans le langage plus courant, deux significations de la consanguinité³⁰.

Le tournant héréditaire du XIV^e siècle

Le Moyen Âge voit donc l'apparition de nouveaux termes et de nouveaux concepts selon des modalités et des rythmes divers. Néanmoins, un moment fondateur se détache : le premier quart du XIV^e siècle. Plusieurs des enquêtes menées dans cet ouvrage pointent ainsi vers des fourchettes de datation cohérentes qui confirment le profil héréditaire repéré dans les questions du manuscrit parisien. C'est vers 1320 que, indépendamment, deux médecins, Dino del Garbo et Jean de Gaddesden, distinguent

27. Voir ici Roumy, 41–42.

28. Sur la complexe question de la naturalisation du droit de la famille, voir la bibliographie citée *supra*, n. 20.

29. Antoine de la Sale, *La Salade* (vers 1442-44) : « [...] lequel fust intitulé dispost de Rommenie par heredité maternelle », éd. F. Desonay, dans *Œuvres complètes*, Liège / Paris 1935, 176.

30. Voir ici Roumy et le *Dictionnaire du Moyen Français* (<http://www.atilf.fr/blmf/>), s. v. « consanguinité ».

pour la première fois de manière claire et explicite les maladies congénitales de celles héréditaires³¹. C'est exactement dans les mêmes années que le sang héréditaire apparaît dans la littérature épique française et dans la correspondance nobiliaire et royale des deux côtés de la Manche³².

Certes dans les deux cas, on peut faire remonter les débats un siècle auparavant. Le terme de maladie héréditaire — mais dans un sens vague — est forgé dans la médecine latine médiévale dans les années 1230–1240. De même, on trouve à cette époque un certain nombre de textes isolés évoquant l'idée de transmission par le sang. C'est aussi au XIII^e siècle que les conceptions antagonistes de la consanguinité en droit romain et en droit canon se mélangent pour produire un vocabulaire de la parenté naturelle beaucoup plus polysémique surtout si l'on s'écarte du champ du droit savant³³.

Cependant, ce qui reste en germe et épars au XIII^e siècle devient plus cohérent à partir des années 1320 qui marquent le début d'un premier âge de l'hérédité jusqu'à l'avènement du nouvel 'espace épistémique' à la fin du XVIII^e siècle décrit par Stefan Müller-Wille et Hans-Jörg Rheinberger³⁴. Pourtant, la diffusion de ces premières conceptions de l'hérédité ne suit pas une progression linéaire. Ainsi, les différentes contributions à ce volume montrent une certaine stagnation des conceptions héréditaires pendant le XV^e siècle. L'étude de Klaus Oschema sur les arguments héréditaires à la cour bourguignonne révèle leur discrète présence dans les volumineuses œuvres des historiographes. L'enquête de Joseph Ziegler sur la physiognomonie savante indique que, dans ce domaine, les réflexions sur l'hérédité et sur les groupes ethniques ne sont pas plus nombreuses et fournies à la fin du Moyen Âge qu'au XIII^e siècle. Si Michel Jonin découvre dans son analyse des premiers textes d'exclusion des *conversos* espagnols en 1449 des caractérisations négatives essentialistes de l'Autre, le vocabulaire héréditaire et biologique reste encore embryonnaire. Il faudra attendre l'Époque moderne pour voir apparaître la célèbre expression de pureté de sang.

L'histoire culturelle de l'hérédité se remet toutefois en branle à la fin du XV^e siècle et de nouvelles pièces sont ajoutées au puzzle. Le mot 'race' apparaît en français dans les années 1480–90³⁵. Le 'jussanguinisme', c'est-à-dire l'utilisation du sang héréditaire dans le droit, se développe dans le droit savant à partir de cette époque³⁶. La deuxième moitié du XVI^e siècle voit un rapide gonflement du discours sur le sang et les races. C'est à ce moment qu'apparaît l'idée que la transmission héréditaire par le sang serait liée à une propriété occulte³⁷. Un peu plus tard, le traité médical de Luis Mercado sur les maladies héréditaires utilise le concept de *caracter* forgé par la théologie sacra-

31. Voir ici *Van der Lugt*, 288–89.

32. Voir ici *Miramón*, 173–78.

33. Voir ici *Roumy*.

34. S. Müller-Wille et H.-J. Rheinberger, « Heredity. The Formation of an Epistemic Space », dans *Heredity Produced* (cit. n. 14), 3–34. Il faut cependant évoquer le cas exceptionnel d'Albert le Grand (†1280) qu'il s'agisse de ses descriptions des races d'animaux (cf. *infra*), de ses réflexions sur la physiologie de la reproduction ou de ses discussions ethnographiques et géographiques.

35. Voir *infra*, 23.

36. En particulier pour justifier l'interdiction de l'adoption, cf. F. Roumy, *L'adoption dans le droit savant du XII^e au XVI^e siècle*, Paris 1998, 304 et ss.

37. *Miramón*, 208.

mentelle, permettant de penser l'hérédité comme une disposition cachée et indélébile dont les effets peuvent ou ne peuvent pas se manifester³⁸. Le XVII^e siècle est l'époque de la croissance exponentielle des traités sur les maladies héréditaires et d'un intérêt grandissant pour la peau des Noirs qui conduit à l'abandon des théories climatiques classiques³⁹. Comme le montrent Staffan Müller-Wille et Hans-Jörg Rheinberger, ce sont les écrits anthropologiques de Kant à l'extrême fin du XVIII^e siècle qui marquent l'entrée dans un nouvel âge de l'hérédité⁴⁰.

L'esquisse chronologique que nous proposons accorde peu d'importance à la césure de la découverte du Nouveau Monde et à la péninsule ibérique. Nous allons ici à contre-courant de l'histoire classique du protoracisme occidental qui met l'accent sur deux phénomènes : la transformation en Espagne à la fin du Moyen Âge de l'antijudaïsme en antisémitisme et l'élaboration après la découverte de l'Amérique d'un discours ethnocentrique dans le but de justifier la conquête, puis la traite des Noirs⁴¹. On aurait pu penser que la colonisation soit un moteur important dans le développement des théories héréditaires ou protoraciales. C'est la thèse défendue par Giuliano Gliozzi qui redéfinissait l'anthropologie du primitivisme comme une idéologie coloniale⁴². Au mythe du bon sauvage, il opposait un discours construit pour justifier la domination des Amérindiens, puis la traite des Noirs dont les principaux éléments seraient l'esclavage par nature aristotélien et les interprétations exégétiques sur les tribus perdues d'Israël ou les peuples maudits ou préadamiques de l'Ancien Testament. Gliozzi et ceux qui le suivirent supposent plus la nouveauté de ces discours qu'ils ne le prouvent car ils ignorent les débats médiévaux. Si l'on prend l'exemple des commentateurs d'Aristote sur l'esclavage par nature, concept qui fut au cœur de la controverse de Valladolid sur l'*encomienda* entre Las Casas et Sepulveda, on s'aperçoit que le discours médiéval est relativement ouvert et que les continuités sont plus fortes que les discontinuités entre Moyen Âge et Époque moderne⁴³.

38. Cf. ici *Van der Lugt*, 293–94, 297, 304.

39. Voir ici *López-Beltrán*. Pour la peau des Noirs, voir les travaux de Renato G. Mazzolini et en particulier : R. G. Mazzolini, « Ripensare l'origine dell'antropologia fisica (1492–1848) », dans *La conoscenza di sé. Aspetti e momenti di storia dell'antropologia*, C. Tugnoli éd., Trento 1996, 159–87. Pour la distinction physique entre le Créole et l'Indien : J. Canizares Esguerra, « New World, New Stars : Patriotic Astrology and the Invention of Indian and Creole Bodies in Colonial Spanish America, 1600–1650 », *American Historical Review*, 104 :1 (1999), 33–68. Sur les discours concernant le métissage en Amérique latine : J.-P. Zuñiga, « La voix du sang. Du métis à l'idée de métissage en Amérique espagnole », *Annales HSS*, (1999), 425–52.

40. Voir ici *Müller-Wille / Rheinberger*, 376–77.

41. La bibliographie sur l'histoire du racisme est aujourd'hui florissante, voir la récente et brève synthèse de G. M. Fredrickson, *Racisme, une histoire*, Paris 2003 (orig. ang. 2002). Sur la question débattue de l'antisémitisme du bas Moyen Âge : D. Nirenberg, *Violence et minorités au Moyen Âge*, Paris 2001 (orig. ang. *Communities of Violence*, Princeton 1996). La question de la définition du protoracisme peut être abordée de diverses façons, voir ainsi les propositions de B. Isaac, *The Invention of Racism in Classical Antiquity*, Princeton / Oxford 2004 et les débats provoqués par son ouvrage, par exemple le compte rendu de W. V. Harris, « Phoenician trash », *Times Literary Supplement*, 10 septembre 2004, 9.

42. G. Gliozzi, *Adamo e il nuovo mondo. La nascita dell'antropologia come ideologia coloniale : dalle genealogie bibliche alle teorie razziali (1500-1700)*, Firenze 1977 (tr. fr. Lecques 2000).

43. Présentation de la théorie d'Aristote dans P. Garnsey, *Ideas of Slavery from Aristotle to Augustine*, Cambridge 1996 (tr. fr. Paris 2004). Pour le Moyen Âge : G. Fioravanti, « Servi, rustici, barbari : Interpretazioni medievali della *Politica* aristotelica », *Annali della scuola normale superiore di Pisa, Classe di Lettere e*

Il existe ainsi un premier âge de l'hérédité de 1300 à 1800. Si ce livre s'attarde plus spécialement sur le Moyen Âge, la césure classique de 1492 n'a, pour l'hérédité, que peu d'importance.

Qu'est-ce qui fait l'homme ? Les théories médiévales de l'hérédité biologique

Au Moyen Âge, comme durant toute la période antérieure à l'avènement des théories mendéliennes, il n'existe pas de théorie générale et unifiée de l'hérédité biologique. On a plutôt affaire à une nébuleuse d'idées et de questions protohéréditaires, relatives à des phénomènes associés d'une manière ou d'une autre à l'idée de la transmission biologique. Il s'agit notamment des ressemblances familiales, de la récurrence plus ou moins régulière des pathologies au sein de familles, et des variétés, plus ou moins stables, à l'intérieur des espèces. Ces variétés sont généralement associées à des régions géographiques particulières (groupes ethniques, peuples monstrueux aux confins du monde connu), mais pas nécessairement, si l'on pense aux nobles et aux Juifs ou aux races animales.

Tous ces thèmes, liés selon des degrés divers entre eux, renvoient à la question de savoir ce qui fait biologiquement l'homme (ou l'animal). Qu'est-ce qui détermine les caractéristiques d'un être humain, et quel est le rôle des parents et de l'hérédité dans ce processus ? Le défi auquel doivent répondre la médecine et la philosophie naturelle médiévales consiste à trouver une causalité aux ressemblances entre parents et enfants tout en expliquant les irrégularités, les dissemblances, l'atavisme, le statut des produits du métissage ou de l'hybridation et des naissances monstrueuses.

Dans l'Occident médiéval, la réflexion sur la transmission des caractéristiques des parents aux enfants se systématise à partir du XIII^e siècle. En précisant les propos d'Aristote, les savants scolastiques — médecins, philosophes et théologiens — établissent une distinction entre ressemblances substantielles et accidentelles, opposant l'appartenance à l'espèce aux particularités individuelles comme la taille, la complexion, la couleur, la beauté, ainsi que les caractéristiques de l'âme déterminées par le corps, comme l'aptitude ou l'inaptitude intellectuelles (les connaissances et capacités intellectuelles elles-mêmes — 'être grammairien', 'être musicien' — relevant du domaine de l'acquis). La différence sexuelle, considérée comme un accident, dans la mesure où l'homme et la femme font partie de la même espèce — un principe admis sans conteste —, constitue généralement un troisième type de ressemblance qui est

Filosofia, 11 :2 (1981), 399-429; C. Flüeler, *Rezeption und Interpretation der Aristotelischen Politica im späten Mittelalter*, Amsterdam 1992, I, 35-85; un précieux dossier de textes est édité par *ibid.*, I, 168-309. Pour le XVI^e siècle, voir la très bonne étude de A. Pagden, *The Fall of Natural Man. The American Indian and the Origins of Comparative Ethnology*, Cambridge 1982. Flüeler et Fioravanti n'ont pas pris en compte Oresme (Nicole Oresme, *Les Éthiques en français*, 7, éd. Paris 1488, fol. 131; Nicole Oresme, *Le livre de Politiques d'Aristote*; éd. A.-D. Menut, Philadelphia 1970, 58, 59, 328 et *passim*) qui a une vision très dure et déterministe de l'esclavage par nature. On peut ainsi trouver des généalogies médiévales à la fois à la position majoritaire de Las Casas et à celle minoritaire de Sepulveda.

assimilée aux particularités individuelles⁴⁴.

Dans la reproduction, la ressemblance selon l'espèce s'établit en principe toujours ; l'idée que le semblable engendre le semblable — l'homme engendrant l'homme, le cheval le cheval —, constituant une sorte de 'loi' naturelle qui échappe à toute analyse plus approfondie. Cependant, l'ordre de la nature n'est pas inviolable⁴⁵ et des exceptions à cette règle générale sont possibles dans certains cas : génération spontanée, hybrides comme la mule, ou certaines anormalités comme la grossesse molaire⁴⁶. Cependant, il s'agit dans ce dernier cas d'un exemple extrême de monstruosité, la môle n'étant qu'une masse de chair informe. Tout au long du Moyen Âge, hormis quelques exceptions, notamment dans le droit civil, le discours scolastique a, en effet, tendance à maintenir le caractère pleinement humain des enfants monstrueux issus de parents humains. Une brèche dans cette doctrine universaliste ne s'ouvre qu'au début de l'Époque moderne lorsque le droit ecclésiastique commence à refuser le baptême aux enfants dont l'apparence n'est pas humaine⁴⁷. Quant aux hybrides, les philosophes et médecins médiévaux limitent, dans la ligne d'Aristote et s'opposant aux croyances communes, les possibilités de croisements aux espèces très proches dont les semences et les cycles de gestation sont compatibles, comme l'âne et le cheval, le chien et le loup. Albert le Grand envisage deux cas de figure : la mule, stérile, constitue une espèce différente de ses parents, alors que le croisement du chien et du loup est fertile, mais suit l'espèce du parent mâle⁴⁸. L'hybridation ne met donc pas en cause la fixité et l'éternité des espèces, la mule n'étant qu'un cul-de-sac, et l'hybridation reste de toute façon un phénomène marginal.

Si la ressemblance selon la substance est perçue comme quasi automatique ; la transmission des caractéristiques individuelles et sexuelles est nettement plus aléatoire. Les enfants ressemblent certes à leurs parents, mais c'est loin d'être toujours le cas. L'être humain reçoit ses caractéristiques physiques des matières impliquées dans la constitution de l'embryon, à savoir les semences des deux parents ou le sperme et le sang menstruel, selon que les auteurs adoptent la théorie galénique ou aristotélicienne. La force, la quantité et la qualité de ces matières déterminent le degré de ressemblance avec l'un ou l'autre parent, même si le modèle aristotélicien conçoit l'influence maternelle en termes d'une résistance purement passive à l'activité du sperme. Les semences ont une tendance naturelle à reproduire les caractéristiques des parents, tendance qui

44. Cf. Van der Lugt, n. 86 et 111.

45. Cf. L. Daston et K. Park, *Wonders and the Order of Nature, 1150-1750*, New York 1998, 120-22 et M. van der Lugt, *Le ver, le démon et la vierge. Les théories médiévales de la génération extraordinaire : une étude sur les rapports entre théologie, philosophie naturelle et médecine*, Paris 2004, 18-19.

46. Par exemple Gilles de Rome, *De formatione corporis humani in utero*, 19 ; éd. Paris 1515, fol. 38^v pour la mule ; Dino del Garbo, 'Utrum aliquis morbus qui esset in patri posset hereditari in filio' ; ms. Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, 128, fol. 114^{ra} ; ms. Città del Vaticano, BAV, Vat. lat., 4454, fol. 100^{rb} pour la môle. Pour la génération spontanée, voir *Ibid.*, 132-33.

47. Cf. M. van der Lugt, « L'humanité des monstres et leur accès aux sacrements dans la pensée médiévale », dans *Monstres et imaginaire social. Approches historiques*, A. Caiozzo et A.-E. Demartini eds, Paris 2008, 135-61 (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00175497/fr/>).

48. Albert le Grand, *Quaestiones super De animalibus*, XVIII, q. 8 ; éd. E. Filthaut, *Opera omnia*, 12, 1955, 300-301 et XVI, q. 20, 288-89.

s'explique tantôt par la doctrine hippocratique de la pangenèse (l'idée que la semence provient de toutes les parties du corps), tantôt par l'idée aristotélicienne d'une *virtus formativa* présente dans le sperme, issue de l'âme du père et qui contient de ce fait virtuellement toutes les caractéristiques, tous les 'mouvements' du père⁴⁹.

Cependant, comme le soulignent tant Joseph Ziegler que Maaike van der Lugt, le mélange des matières fournies par les parents ne constitue qu'une cause parmi d'autres et n'a rien d'un programme génétique. Des facteurs environnementaux ou comportementaux comme la qualité de l'air, la direction du vent, le régime alimentaire, les constellations astrales, l'imagination des parents — surtout celle de la mère — ou la place de l'embryon dans l'utérus, influent également sur l'apparence et le sexe de l'enfant. Ces facteurs, qui relèvent de — ou peuvent être assimilés à — la catégorie galénique des 'choses non-naturelles' peuvent renforcer l'influence des semences ou, le plus souvent, contrecarrer la production de la ressemblance avec les parents. Si les conditions sont particulièrement mauvaises — matière trop ou pas assez abondante, semence trop faible, influence astrale défavorable, etc. —, une naissance monstrueuse est même possible. L'impact de l'imagination et des activités intellectuelles sur la génération explique selon les auteurs scolastiques pourquoi la ressemblance entre parents et enfants est moins forte chez l'homme que chez l'animal et pourquoi « l'homme sage engendre des enfants stupides »⁵⁰.

Si les semences constituent une cause importante dans la détermination des caractéristiques de l'enfant, ce dernier est finalement le fruit d'une myriade de facteurs et de causes en interaction, au moment de la conception principalement, mais aussi tout au long de la gestation et même après la naissance, à travers la lactation. De plus, la production de la semence en amont de la conception est également soumise à l'influence de facteurs environnementaux et comportementaux. La semence d'un homme ivre sera de mauvaise qualité, tandis que certains caractères acquis peuvent laisser leur trace sur la semence et se transmettre. L'exemple classique, souvent cité par les auteurs médiévaux, est celui des macrocéphales, peuple décrit par Hippocrate, chez qui la forme de la tête, d'abord due à la pratique persistante de façonner les crânes des nouveaux-nés, avait fini par devenir transmissible et innée alors que l'arrêt de la pratique destine à terme à faire disparaître ce trait⁵¹. La transmission de la peau noire dans les climats chauds constitue un autre exemple de cette interaction entre semences et environnement physique et/ou culturel⁵².

Au Moyen Âge et au début de l'Époque moderne, le concept central, dans les sciences de la vie est donc la génération et non l'hérédité ; l'inné et non l'héréditaire. Comme le montre Joseph Ziegler, la physiognomonie médiévale se construit sur l'idée que chaque personne est un individu unique dont l'ascendance a peu d'importance. Plus encore, selon Joseph Ziegler, pour arriver à un jugement solide du caractère d'une

49. Voir J. Cadden, *Meanings of Sex Difference in the Middle Ages. Medicine, Science and Culture*, Cambridge 1993 ; van der Lugt, *Le ver, le démon et la Vierge* (cit. n. 45) et ici Ziegler et Van der Lugt.

50. Albert le Grand, *Quaestiones super De animalibus*, XVIII, q. 4 ; éd. E. Filthaut, *Opera omnia*, 12, 1955, 299 ; Pietro d'Abano, *Expositio problematum Aristotelis*, X, 10 ; éd. Venezia 1482, sans foliotation et ici Ziegler.

51. Hippocrate, *Airs, eaux, lieux*, 14 ; éd. J. Jouanna, *Œuvres d'Hippocrate*, II, Paris 1996, 223-26.

52. Cf. M. van der Lugt, « La peau noire dans la science médiévale », *Micrologus*, 13 (2005), 439-75.

personne, le physiognomoniste doit même faire abstraction de la dimension héréditaire, considérée comme accidentelle. Cette fixation sur l'individuel exclut également un intérêt prononcé des physiognomonistes médiévaux pour les groupes ethniques, même si l'on peut trouver des discussions éparses sur ce thème dans la littérature physiognomonique⁵³.

L'analyse de la production des ressemblances familiales selon le couple substance / accident conduit également à négliger les caractéristiques ethniques ou collectives au sein des espèces. Lorsque les auteurs médiévaux mentionnent la couleur parmi les caractéristiques particulières, il s'agit des variations interindividuelles de la coloration de la peau et non de la couleur comme marqueur ethnique⁵⁴. Avicenne met quant à lui l'appartenance ethnique sur le même plan que l'espèce mais il ne semble pas avoir fait d'émules en Occident⁵⁵.

Dans la grille aristotélicienne, rien ne peut se loger entre la substance et l'accident ; il n'y a pas de place pour les sous-espèces. Cependant, la science médiévale dispose d'un autre concept — d'origine médicale — la complexion, qui est plus flexible et apte à rendre compte des catégories intermédiaires. La complexion, le mélange des qualités premières (le chaud, le froid, l'humide et le sec) ou des humeurs caractérisées par les couples de ces qualités, est un concept relatif, dans la mesure où chaque être humain est singularisé par une complexion propre qui correspond pour lui ou elle à la bonne santé et qui détermine en même temps son apparence physique et une bonne partie de son caractère. La complexion est individuelle, mais aussi collective : chaque genre et chaque espèce sont distingués des autres par une complexion particulière. Il en va de même pour les sexes (les femelles sont collectivement plus froides et plus humides que les mâles) et les groupes ethniques. Ainsi, la complexion des habitants des pays chauds est différente de celle des habitants des pays froids ou des zones tempérés⁵⁶ et

53. Cf. ici Ziegler et J. Ziegler, « Physiognomy, Science and Racial Thought 1200-1500 », dans *Origins of Racism in the West*, M. Eliav-Feldon, B. Isaac et J. Ziegler édés, Cambridge (à paraître).

54. Sur ces deux approches de la couleur de la peau, cf. Van der Lugt, « La peau noire » (cit. n. 52), 444-56.

55. Avicenne, *De animalibus*, XVIII, éd. dans *Opera omnia*, Venezia 1508, fol. 63^r : « Et scias quod assimilatio debet esse in generatione unum quod sit simile generanti, sed assimilatio est communis et propria, et communis est secundum speciem ut in Parthis aut Ethiopibus. Et propria est secundum ordines, quoniam filii habent proprietates a suis patribus. Cum ergo <as>similatio fuerit obediens secundum omnem partem erit operatum simile patri et si fuerit obediens materie assimilabitur matri et si non fuerit ita assimilabitur avo secundum alterationem terminorum aliqualem, et si non fuerit in seculo avus erit assimilatio secundum humanitatem aut nigredinem et non cadit assimilatio in proprietates individuales ».

56. Voir par exemple la définition proposée, vers 1363, dans le dictionnaire médical de Pierre de Saint-Flour, *Concordanciae*, s.v. *Complexio*, éd. J. Pagel, *Neue literarische Beiträge zur mittelalterlichen Medicin*, Berlin 1896, 26-27 : « Et ista [complexio temperata] est triplex, quia quaedam debetur speciei, quaedam individuo, quaedam parti individui. Illa quae debetur speciei est duplex, quia quaedam debetur sibi per comparisonem ad alias species secundum quod dicitur quod complexio speciei humanae est magis temperata quam cujusque alterius speciei. Alia est quae sibi debetur in comparatione ad se ipsam sub diversis tamen temporibus, aetatibus et regionibus, sicut si dicimus quod complexio humana in vere et in regione temperata sicut infantia est magis temperata quam in aestate vel senectute vel in Aethiopia aut Hispania ». Présentation succincte du concept de complexion dans N. Siraisi, *Medieval and Early Renaissance Medicine. An Introduction to Knowledge and Practice*, Chicago / London 1990, 101-106. Pour le lien

les Juifs sont, comme on l'a vu, parfois collectivement caractérisés de mélancoliques⁵⁷.

La complexion fait partie des caractéristiques innées, voire héréditaires (elle apparaît par exemple dans la liste des ressemblances particulières entre parents et enfants) et elle est souvent assimilée à la 'nature'⁵⁸. Cependant, la complexion n'a rien du génome, dans la mesure où elle est stable et fluctuante à la fois. La complexion change en effet en fonction de l'âge, devenant plus sèche au fil du temps, et en fonction des choses 'non-naturelles'. La nature mélancolique des Juifs est ainsi attribuée à leur nourriture trop riche en graisses et au fait qu'ils ne pratiquent pas la saignée⁵⁹. Il s'agit d'un antisémitisme justifié par la science qui inscrit l'altérité des Juifs dans le corps, mais dans un registre différent de celui de la métaphore du sang juif héréditaire présente dans les législations de la *limpieza de sangre*.

Même si les médecins distinguent entre une complexion innée ('radicale') et une complexion fluctuante au gré de l'influence environnementale et comportementale, ils avancent, au moins pour certains d'entre eux, que même la complexion radicale peut se modifier graduellement. Pour cette raison, comme le soutient Joseph Ziegler, la complexion constitue finalement une base trop incertaine et trop instable pour fonder théoriquement la physiognomonie savante⁶⁰.

Il n'en reste pas moins vrai que la complexion sert souvent, par exemple dans la littérature géographique, comme indicateur des caractéristiques ethniques, la couleur de la peau, mais aussi celle des yeux et des cheveux, étant considérée comme l'expression extérieure de la complexion. De plus, même si la complexion est causée par le climat et donc par l'habitat, elle n'en est pas moins conçue comme une caractéristique stable et transmissible au sein de populations enracinées dans un lieu qui leur est propre et dont les caractéristiques récurrentes, de génération en génération, sont dues à des conditions particulières et caractéristiques de cet habitat. L'assimilation, par Guy de Chauliac, chirurgien savant du XIV^e siècle, des maladies héréditaires et des maladies régionales témoigne de ce lien fort entre hérédité et topographie⁶¹. Cette proximité se confirme dans d'autres contextes, par exemple la tendance relevée par Charles de

entre complexion et climat, voir aussi C. Glacken, *Histoire de la pensée géographique*, Paris 2000–2002 (orig. ang. *Traces on the Rhodian Shore. Nature and Culture in Western Thought from Ancient Times to the end of the Eighteenth Century*, Berkeley / Los Angeles 1967), II, 181–90 (sur Albert le Grand) et Van der Lugt, « La peau noire » (cit. n. 52), 449–50, 455–56, 469–71.

57. Voir, *supra*.

58. Voir par exemple Gilles de Rome, *De formatione corporis humani in utero*, 19 : « Sic ergo dicitur de similitudine in substantialibus, sed de accidentalibus est distinguendum, quia quaedam sunt *naturalia* et sequuntur complexionem generantium, sicut quantitas, et qualitas in corpore, sicut quod quidam sunt albi et magni et formosi. Quaedam autem sunt ex arte et ingenio adquisita, sicut quod quidam sunt grammatici, vel musici [...] In accidentalibus vero *concomitantibus naturam, vel complexionem* », éd. Paris 1515, fol. 38^v (nos italiques). Sur l'identification entre nature individuelle et complexion, voir V. Groebner, « *Complexio/Complexion* : Categorizing Individual Natures, 1250–1600 », dans *The Moral Authority of Nature*, L. Daston et F. Vidal édés, Chicago / London 2004, 361–83.

59. Cf. Biller, « A 'Scientific' View of Jews » (cit. n. 8), 139, 147.

60. Cf. ici Ziegler, 253–54.

61. Guy de Chauliac, *Inventarium sive chirurgia magna*, II, 2, 8 : « Ceterum iste passiones sunt regionales et quasi hereditarie, precipue vena meden, qui in illa regione et per consequens in aliis ita calidis multiplicantur », éd. M. McVaugh, Leiden 1997, 131. Voir aussi *ibidem*, II, 2, 3.

Miramon dans les statuts des collèges universitaires à réserver en priorité des places aux proches parents du fondateur — les personnes 'de son sang' — puis, à défaut, aux individus issus de son village ou de sa région d'origine⁶². Comme le soutiennent Staffan Müller-Wille et Hans-Jörg Rheinberger dans l'essai qui conclut ce volume, c'est justement la *mise en mouvement* des espèces et des hommes, l'extraction de leur habitat naturel, qui conduisit à terme à la dissociation entre hérédité et environnement caractéristique des théories héréditaires actuelles. Finalement, la complexion n'a rien de la fixité ou de la stabilité du code génétique. Elle reste néanmoins un concept par lequel les médecins peuvent lier les ressemblances externes multiples et un état interne et caché.

S'il est un domaine dans les sciences de la vie, certes assez isolé, où l'héréditaire acquiert dès le Moyen Âge une certaine autonomie et épaisseur, c'est, comme le montrent Maaïke van der Lugt et Carlos López-Beltrán, le débat sur les maladies familiales. C'est dans ce contexte que les médecins médiévaux introduisent le vocabulaire juridique de l'hérédité dans le domaine des sciences de la vie. Certains d'entre eux distinguent clairement entre l'héréditaire et le congénital. Le phénomène des maladies héréditaires contribue aussi à concevoir l'héréditaire comme une disposition cachée, permettant de penser jusqu'à un certain point la latence. À partir du début du XVII^e siècle, l'intérêt pour les maladies héréditaires explose et amène de nombreuses nouveautés comme des réflexions plus poussées sur l'atavisme et la latence et l'apparition de tendances sceptiques qui forcent à affiner les réflexions.

Les théories médiévales de l'hérédité biologique ne fournissent aucune théorie 'dure' de l'hérédité. Il nous semble pourtant faux de les voir comme nécessairement hostiles à la pensée héréditaire. De plus, si l'on quitte l'homme, matrice de l'individualité et de la singularité, pour l'animal, on constate l'importance de la zoologie et de la littérature cynégétique pour la naissance de l'idée des races.

Races et hérédité des animaux au Moyen Âge

Dans leur synthèse qui conclut ce volume, Staffan Müller-Wille et Hans-Jörg Rheinberger insistent sur le rôle joué à l'Époque moderne par les pratiques de sélection et d'amélioration des races animales et végétales dans l'élaboration des théories héréditaires contemporaines. Cette zootechnie en construction, mise en œuvre par les gentlemen-farmers à travers l'Europe, conduit à un nouveau regard sur l'animal et la plante. Expérimentations, acclimatation d'espèces étrangères et surtout tenue de registres généalogiques d'animaux témoignent de ce changement. La sélection des races animales participe à cette mise en mouvement de la science naturelle dont le résultat est une séparation accrue de l'aspect héréditaire et du milieu ambiant. Pour la France, le savant polyvalent Peiresc est l'un des pionniers de cette nouvelle attitude. Dans la première moitié du XVII^e siècle, il conservait une petite ménagerie dans sa résidence provençale et s'enthousiasma pour les chats angoras qu'il importa d'Iran et

62. Cf. ici *Miramon*, 205–207.

acclimata en Europe⁶³. Mais qu'en est-il pour les époques antérieures ? D'un point de vue pratique, quel intérêt porte l'élevage médiéval à la sélection et à la reproduction des bêtes ? D'un point de vue théorique, quelle est la place accordée par la zoologie et la littérature plus pratique cynégétique et agronomique aux races ou sous-espèces animales⁶⁴ ?

L'économie pastorale connaît des transformations importantes au cours du Moyen Âge. À un élevage modeste de quelques bêtes dans les exploitations paysannes, se superposent, à partir du XIV^e siècle, des pratiques régionales intensives tant pour les ovins que pour les bovins et équidés⁶⁵. Les immenses troupeaux de moutons transhumants castillans de la fin du Moyen Âge en sont l'exemple le plus éclatant⁶⁶. La production de laine et la consommation de viande de bœuf augmentent tandis que le cochon régresse⁶⁷. Cette apparition d'un nouveau type d'élevage ne semble pourtant pas accompagnée d'innovations zootechniques.

L'étude des restes osseux archéologiques permet de déterminer l'évolution de la répartition des différents animaux élevés et leur taille, indice de la qualité d'élevage. On peut aussi calculer l'âge des animaux et savoir ainsi si les éleveurs cherchaient à maximiser la production de viande, de laine, de lait ou à s'assurer un usage mixte : viande, lait, force de traction. Les travaux de Frédérique Audoin-Rouzeau et d'Annie Grant montrent une très grande stabilité dans la médiocrité des animaux élevés au Moyen Âge. L'Empire romain est l'époque de la diffusion à travers toute l'Europe d'animaux de grande taille qui disparaissent à partir du VII^e siècle. Les animaux médiévaux sont de petite taille et les progrès au bas Moyen Âge sont modestes et résultent certainement plus d'une amélioration de l'alimentation des bêtes (les pâturages sont beaucoup plus nombreux à la suite de la crise démographique) que d'une manipulation des races⁶⁸. Les médiévaux ne sont pourtant pas totalement indifférents à l'amélioration des races. Ainsi, le convers cistercien Laurent, envoyé l'année de la mort de saint Bernard en Italie comme messenger, en profita pour ramener dix buffles, deux ou trois fois plus gros que les bœufs français de l'époque. Ils s'acclimatèrent bien

63. P. Humbert, *Un amateur : Peiresc (1580-1637)*, Paris 1933, 146-147 ; J.-P. Digard, « Chah des chats, chat de chah ? Sur les traces du chat persan », dans *Hommes et terres d'Islam. Mélanges offerts à Xavier de Planhol*, D. Balland éd., Téhéran 2000, I, 321-38.

64. Nous laissons de côté les théories médiévales concernant les exceptions à la règle de la stabilité d'une espèce (la possibilité que certaines espèces sous certaines conditions engendrent une autre espèce) et la création de nouvelles espèces par mélange (voir toutefois *supra*, 12) ainsi que la question de la classification des espèces.

65. R.-H. Bautier, « Les mutations agricoles des XIV^e et XV^e siècles et les progrès de l'élevage », *Bulletin philologique et historique*, (1967), 1-27.

66. M.-C. Gerbet, *Un élevage original au Moyen Âge. La péninsule ibérique*, Biarritz 2000.

67. A. Grant, « Animal Resources », dans *The Countryside in Medieval England*, G. Astill et A. Grant édés, Oxford 1988, 149-87.

68. F. Audoin-Rouzeau, *La taille du boeuf domestique en Europe de l'Antiquité aux Temps modernes*, Juan-les-Pins 1991 ; F. Audoin-Rouzeau, *La taille du mouton en Europe de l'Antiquité aux Temps modernes*, Juan-les-Pins 1991 et les synthèses : F. Audoin-Rouzeau, « Les ossements du cheptel médiéval », *Ethnozootechnie*, 59 (1997), 69-78 ; F. Audoin-Rouzeau, « Cheptel antique, cheptel médiéval : mutations ou innovations », dans *L'innovation technique au Moyen Âge*, P. Beck éd., Paris 1998, 30-34. Pour l'Angleterre : Grant (cit. n. 67).

à Clairvaux et se multiplièrent⁶⁹. Certains traités agronomiques — nous en conservons peu pour le Moyen Âge — accordent quelque attention à la reproduction. Walter de Henley indique dans les années 1280 que l'on ne doit pas laisser les cochons se reproduire sinon ceux de 'bon lignage'⁷⁰. Le traité *Seneschaucié* indique qu'il faut sélectionner les taureaux et les béliers pour l'accouplement⁷¹. Cependant, Jean de Brie décrivant le travail de berger à la fin du Moyen Âge se contente d'indiquer « [qu']en ce mois de septembre, selon l'ordre habituel de la nature, les brebis portières sont saillies par les moutons mâles, afin de propager et continuer l'espèce des bêtes à laine⁷² ». Globalement, les traités agronomiques accordent une importance bien plus grande à l'alimentation, au choix des pâturages, au soin des petits et aux maladies des animaux qu'à la reproduction. La désinvolture de Jean de Brie reflète sans doute le peu d'intérêt des médiévaux pour la zootechnie⁷³. Nous sommes loin des efforts du XVIII^e siècle.

Les *Ruralia commoda* de Pierre de Crescent du début du XIV^e siècle constituent un bon intermédiaire entre le monde de la campagne et la culture savante et technique. Volumineux, écrits en latin et nourris aux sources antiques et zoologiques médiévales, ils tiennent plus de la littérature encyclopédique que d'un traité issu de la pratique⁷⁴. Le neuvième livre des *Ruralia commoda* est un exposé des différents animaux de la ferme. Pierre de Crescent n'a pas de concept élaboré de race, mais il est sensible, pour certains animaux, aux variations régionales. Ainsi pour les lapins — un animal qui se répand en Europe au Moyen Âge —, il mentionne des variétés française, italienne et espagnole ; pour la France, il indique même qu'il existe une sous-variété de lapin blanc⁷⁵. Déjà, dans *l'Histoire des animaux*, Aristote s'intéresse aux variations régionales des populations animales, mais il s'agit moins de décrire des races que d'observer ce que l'on nomme aujourd'hui des biotopes⁷⁶. La zoologie médiévale amplifie les réflexions aristotéliennes sur le biotope en employant d'une manière plus systématique la théorie des climats appliquée à l'origine aux peuples humains⁷⁷. Albert le Grand explique que les lapins et les ours sont blancs dans les régions froides⁷⁸. Pour Pierre de Crescent, le cochon est plus ou moins poilu s'il vient d'une région froide ou chaude ; les vaches montagnardes sont plus petites que celles des plaines⁷⁹.

Chez Albert le Grand, l'observation des différences raciales est plus précise⁸⁰. Dans

69. Herbertus, *De Miraculis*, 2.30 ; PL 185, col. 1342.

70. D. Oschinski, *Walter of Henley and other Treatises on Estate Management and Accounting*, Oxford 1971, 334.

71. *Ibid.*, 282, 286.

72. Jean de Brie, *Le bon berger. Le vrai règlement et gouvernement des bergers et bergères*, tr. fr. M. Clévenot, Étrepilly 1979, 106.

73. G. Astill et A. Grant, « The Medieval Countryside : Efficiency, Progress and Change », dans *The Countryside of Medieval England*, G. Astill et A. Grant édés, Oxford 1988, 213-34, ici 215-16.

74. Voir la notice de Pierre Toubert sur cet auteur dans le *Dizionario Biografico degli Italiani*.

75. Pierre de Crescent, *Ruralia commoda*, IX, 90, éd. W. Richter, Heidelberg 1995-2002, III, 124.

76. Aristote, *Histoire des animaux*, VIII, 28, 607.

77. Sur la théorie des climats, voir Glacken, *Histoire de la pensée géographique* (cit. n. 56).

78. Albert le Grand, *De natura loci*, II, 4 ; éd. P. Hossfeld, *Opera omnia*, Münster 1980, V-2, 28 et Idem, *De animalibus*, XXII, 2, 1 ; ed. H. Stadler, Münster 1916-22, II, 1408.

79. Pierre de Crescent, *Ruralia commoda*, IX, 66, 77 (cit. n. 75), III, 102, 116.

80. Nous ne faisons qu'effleurer l'énorme œuvre zoologique d'Albert. Le *De animalibus* dans l'édition

son très volumineux *De animalibus*, il remarque par exemple que l'on peut distinguer des races de vaches par la forme des cornes et de cochons par le type de pieds⁸¹. Néanmoins, la distinction de races dans une espèce n'est pas un problème théorique pour Albert, ni un mode systématique d'analyse ou de classement des animaux. Le vocabulaire est même flou. Il parle parfois de *genus*, ou de *species* ou simplement de *diversitas*.

La zoologie médiévale étend ainsi les théories climatiques antiques des peuples humains au monde animal. Elle est aussi plus sensible, en tout cas pour Albert le Grand, au problème des sous-espèces. Cependant, cette sensibilité n'est en aucune façon systématique sinon dans le cas particulier des animaux nobles. L'intérêt des médiévaux pour les divisions des espèces est, en effet, très variable selon le type d'animal. Pour certains animaux, comme la vache, le mouton et le cochon, il est souvent nul. Pour d'autres animaux, comme le cheval et le chien, les divisions sont en premier lieu fonctionnelles. On parle de palefroi, de roncin, de destrier et, d'autre part, de limier, de brachet, de chien courant ou de garde. Néanmoins, pour ces deux animaux les taxinomies sont plus complexes. Les archéologues discutent encore de la possibilité de repérer dans les témoignages osseux les indices d'un élevage de chevaux de grande taille réservés à la guerre⁸². Il existe en tout cas des régions dont les chevaux étaient particulièrement réputés⁸³. Ainsi, les sources anglaises parlent de *powis*, des chevaux provenant du comté de Powys dans le Pays de Galles. Une tradition rapportée par Giraud de Barri explique qu'il s'agirait de descendants de chevaux espagnols importés à la fin du XI^e siècle par Robert de Bellême⁸⁴.

Il existe cependant deux cas pour lesquels on distingue des races nobles et non nobles : l'oiseau de proie et le chien. Pour ces deux animaux, on peut suivre dans la littérature zoologique et cynégétique une élaboration théorique spécifique.

En ce qui concerne les oiseaux de proie, avant même la diffusion d'une littérature de fauconnerie technique, la Chanson de Roland oppose (v. 763) « [le] culvert, malvais hom de put aire » et « [le] gentilz hom, chevaler de bon aire ». Un *individu* peut être de bon ou de mauvais 'aire' ; ce qui donnera l'adjectif 'débonnaire'. Le mot masculin 'aire' (avec sa variante 'aigre') doit se différencier du féminin aire, provenant du latin *aerea*. L'aire masculin signifie le nid de l'oiseau de proie⁸⁵. Les hommes sont de bons ou de mauvais nids. L'Aveyronnais a conservé le mot 'agre' qui se définit comme : « l'instinct qui ramène dans son pays, un animal déplacé ou vendu ; physionomie, air de famille, ressemblances⁸⁶ ». Un proverbe médiéval pro-noble explique que 'Oisiaux debonaire

Stadler fait plus de 1500 pages ! Voir la récente et monumentale traduction anglaise : *On Animals. A Medieval Summa Zoologica*, tr. ang. K. F. Kitchell Jr et I. M. Resnick, Baltimore / London 1999 et pour une vue d'ensemble : H. Balss, *Albertus Magnus als Zoologe*, München 1928.

81. Albert le Grand, *De animalibus*, II, 1, 2 (cit. n. 78), I, 232–233.

82. F. Audoin-Rouzeau, *La taille du cheval en Europe de l'Antiquité aux Temps modernes*, Juan-les-Pins 1994.

83. P. Contamine, « Les robes des chevaux d'armes en France au XIV^e siècle », dans *L'homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, R. Durand éd., Nantes 1993, 257–68.

84. R. H. C. Davies, « The Warhorses of the Normans », *Anglo-Norman Studies*, 10 (1987), 67–89.

85. Voir la discussion du *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bonn / Leipzig / Basel 1922–, XXIV, 257 et XXV, 166. Les oiseaux de proie nichent dans les mêmes lieux génération après génération.

86. *Ibid.*, XXIV, 257.

par soi s'afaité⁸⁷. Dès le XII^e siècle, il existe une hiérarchie des oiseaux de proie du plus noble au moins noble ; chaque animal correspond à un niveau de noblesse, par exemple au comte, le faucon pèlerin et au prêtre, l'épervier⁸⁸. À cette hiérarchie sociale qui se fonde sur une tripartition faucon, autour, épervier se superposent des listes plus ornithologiques provenant des textes arabes ou des observations des rédacteurs des traités de fauconnerie⁸⁹. On aboutit à un système complexe et variable suivant les textes dans lequel se mélangent selon des degrés divers, observation ornithologique, pratiques cynégétiques, héritages savants et idéologie sociale⁹⁰. Le traité le plus marqué sociologiquement est celui d'Albert le Grand qui dans son catalogue des oiseaux au livre vingt-trois du *De animalibus* insère un véritable traité de fauconnerie dans lequel il liste dix races de faucons nobles, trois races roturières, trois races bâtardes (*permixtum*) et une race mélangée (*mixtum*)⁹¹. Les races bâtardes croisent des nobles et des roturiers ; la mixte, bonne pour la chasse, est le mélange de deux nobles. L'anthromorphisme des faucons est très développé chez Albert. Chaque race est décrite de manière physiognomonique afin d'en déduire sa complexion et ses vertus naturelles. Surtout, le dominicain expose une théorie héréditaire très poussée par rapport à ses positions sur la reproduction humaine⁹². Il explique que le faucon noir et le faucon blanc sont des variations géographiques du faucon pèlerin, le faucon noir provient des pays chauds et le blanc des pays froids⁹³. Ce qui compte c'est la forme (*figura*) ; la couleur est accidentelle et dépend de la région d'origine. Cette extension de la race du pèlerin est instructive. Le faucon pèlerin occupe une place médiane, la quatrième, dans l'échelle d'Albert. Il est le faucon le plus répandu dans les pays occidentaux et, par conséquent, le symbole générique de la noblesse. Dans son chapitre sur les races bâtardes, Albert explique, de plus, que le résultat du mélange d'un père pèlerin avec une mère pieds-bleus (un faucon mal né) est plus noble que l'inverse. Il en donne une

87. B. Van den Abeele, *La fauconnerie dans les lettres françaises du XII^e au XIV^e siècles*, Leuven 1990, 204-05. Au XVII^e siècle (les dictionnaires indiquent comme première occurrence, Scarron), alors que la fauconnerie aura perdu son importance, un autre proverbe le remplacera : *bon chien chasse de race*.

88. D. Evans, « The Nobility of Knight and Falcon », dans *The Ideals and Practice of Medieval Knighthood III*, C. Harper-Bill et R. Harvey éd., Woodbridge 1990, 79-99, ici 90-91.

89. A. Ğiřrif ibn Qudāma al Ğassānī, *Traité des oiseaux de vol* (*Kitāb đawārī ař-řayr*), tr. fr. F. Viré et D. Möller, Nogent-le-Roi 2002, 68-70.

90. B. Van den Abeele, *La fauconnerie au Moyen Âge*, Paris 1994, 45-91 présente ces distinctions dans une perspective strictement ornithologique. Voir le cas très intéressant du lanier, faucon des zones arides qui, transporté dans les régions humides de l'Europe, chasse fort mal et qui devient le symbole du noble dégénéré : D. Evans, *Lanier, histoire d'un mot*, Genève 1967.

91. Albert le Grand, *De animalibus*, XXIII, 1 (cit. n. 78), II, 1453-93. La liste d'Albert pose, du reste, des problèmes ornithologiques, voir Van den Abeele, *La fauconnerie au Moyen Âge* (cit. n. 90), 45-91. À l'opposé du *De animalibus*, Frédéric II se désintéresse totalement de la noblesse des faucons (Frédéric II, *De arte venandi cum avibus*, éd. C. A. Willemsem, Leipzig 1942). Voir aussi : R. S. Oggins, « Albertus Magnus on Falcons and Hawks », dans *Albertus Magnus and the sciences*, J. A. Weisheipl éd., Toronto 1980, 441-62.

92. Pour les limites des modèles héréditaires pour la génération humaine voir *supra* et ici Ziegler et Van der Lugt.

93. Albert le Grand, *De animalibus*, XXIII, 1, 10 (cit. n. 78), II, 1465. Si les enfants des faucons noirs transportés en Occident restent noirs, c'est que les faucons se reproduisent dans leurs aires d'origine.

raison aristotélicienne, la vertu du père est transmise par la semence du mâle⁹⁴. Cette explication est dans le contexte de la fauconnerie contre-intuitive, car les femelles des rapaces sont plus grosses que les mâles, capables d'attraper des oiseaux plus gros et donc plus valorisées. On peut ainsi, très clairement, lire la hiérarchie des faucons d'Albert comme un imaginaire de la transmission héréditaire naturelle de la noblesse humaine. Du reste, Albert est un pionnier en ce qui concerne l'invention du sang noble⁹⁵. Le biais idéologique conduit le dominicain à aboutir à des considérations très proches de la sélection des races animales des XVII^e–XVIII^e siècles. Le faucon est un animal *mis-en-mouvement* par l'intense trafic médiéval qui dépasse les frontières européennes et pour lequel la pureté de la race, et l'intérêt des mélanges sont très tôt pris en compte.

Le cas du chien est également intéressant car il s'agit d'un animal pour lequel la différence raciale est particulièrement visible. Tant l'iconographie que le témoignage archéo-zoologique révèlent qu'il existait en Occident au Moyen Âge de nombreuses variétés canines depuis le chien de manchon jusqu'au féroce mâtin⁹⁶. Le chien a aussi une valeur symbolique ambiguë entre le meilleur ami de l'homme et l'animal qui retourne à son vomit⁹⁷.

L'anoblissement des races de chiens est plus tardif que pour les oiseaux de proie. On en trouve une première mention dans le *De naturis rerum* (ca. 1225/6–1241). Thomas de Cantimpré y distingue trois races de chiens. Les plus nobles sont les lévriers, puis viennent les nobles chiens courants de chasse aux longues oreilles pendantes et en bas de l'échelle les chiens roturiers de garde. Les autres races de chiens sont issues des chiens de garde⁹⁸. Albert reprend dans les grandes lignes cette tripartition⁹⁹. La hiérarchisation des races de chiens fonctionne de manière similaire à celle des oiseaux de proie. Intercalée entre une couche supérieure princière et une couche inférieure roturière dévalorisée, la noblesse se déploie dans la couche médiane. Il est intéressant de remarquer que pour les chiens, le chien noble est celui de meute. La tripartition oublie le brachet, le chien souvent représenté juché sur le cheval de son maître et qui

94. Albert le Grand, *De animalibus*, XXIII, 1, 16 : *Dum autem quodlibet horum generum cuilibet permiscetur, multa fiunt falconum genera. Sed que ad nos deveniunt, sunt quatuor : falco enim peregrinus frequenter permiscetur ei qui est pedum iaccinctinorum : et quando hec permixtio fuerit ex peregrino patre et matre pedis iaccinctini, valde parum declinat a nobilitate quia sperma masculi operans est et faciens et formans per spiritum qui est vector paternae virtutis in subiectum feminae guttam, et efficitur partus patrem imitans, licet parum coloris azurini respargatur in pedibus. Quando autem contrario fuerit ignobilis pater et mater nobilis, partus efficitur multum declinans ad ignobilem patrem et parum habens nobilitatis maternae.*, (cit. n. 78), II, 1470. Néanmoins, le bâtard dont la mère est plus noble que le père peut monter un peu en grade par une bonne éducation : Albert le Grand, *De animalibus*, XXIII, 1, 16 (cit. n. 78), II, 1471.

95. Voir ici, Miramon, 168.

96. J. Bugnion, *Les chasses médiévales : le brachet, le lévrier, l'épagneul, leur nomenclature, leur métier, leur typologie*, Gollion (Suisse) 2005.

97. A. Smets, « L'image ambiguë du chien à travers la littérature didactique latine et française (XII^e–XIV^e siècles) », *Reinardus*, 14 (2001), 243–53.

98. Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, IV, 13, éd. H. Boese, Berlin / New York 1973, 115.

99. Albert le Grand, *De animalibus*, XXII, 2, 1 (cit. n. 78), II, 1365. Nous laissons de côté la question ouverte des rapports entre le *De animalibus* et le *Liber de natura rerum*. Thomas de Cantimpré a été l'élève d'Albert mais son *Liber* est antérieur au *De animalibus*.

dans la chasse à l'arc ou aux oiseaux lève le gibier et le rapporte une fois abattu¹⁰⁰.

Les trajectoires des nobles rapaces et chiens vont se rencontrer au milieu du XIV^e siècle, durant l'âge d'or de la littérature cynégétique médiévale¹⁰¹. Dans l'entourage de la cour capétienne sont écrits plusieurs débats opposant vénerie et fauconnerie¹⁰². Le modèle se trouve dans *Les livres du roy Modus et de la royne Ratio* d'Henri de Ferrières (1360–79). Deux dames y disputent des qualités respectives de la chasse à courre et de celle aux oiseaux. Un arbitre, le comte de Tancarville, est nommé et il rend finalement sa sentence¹⁰³. L'enjeu est de hiérarchiser socialement les chasses¹⁰⁴. Mais, il s'agit aussi de déterminer quel est le plus noble entre le chien de chasse et le faucon. Les chiens partent avec un handicap. Ils sont considérés comme sales et brailleurs alors que les rapaces sont naturellement beaux et nobles. Le comte de Tancarville dans son jugement salomonien déclare ainsi que la vénerie est la chasse la plus plaisante mais que le faucon est sans nul doute le plus noble¹⁰⁵. Cependant, le chien va progressivement monter en grade et dépasser au début du XVI^e siècle son congénère à plumes¹⁰⁶. Si la noblesse de l'oiseau est individuelle, celle des chiens est collective. Comme le dit Gaston Phébus dans son vibrant éloge au meilleur ami de l'homme dans son *Livre de chasse* (1389) :

[le chien] est la plus noble bête, la plus raisonnable et la plus savante jamais créée par Dieu [...] et quand je vois les chiens qui aujourd'hui chassent et quand je pense aux chiens que j'ai vus au temps passé, et quand je me souviens de la bonté et de la loyauté qui avaient cours parmi les seigneurs du monde et parmi les autres gens et quand je vois ce qu'il en est maintenant, je dis bien qu'il n'y a nulle comparaison. Et tout homme raisonnable en a bien conscience¹⁰⁷.

La meute des bons chiens de chasse représente ainsi une société noble idéale du XIV^e siècle. Si l'oiseau de proie est associé aux valeurs de la courtoisie, le chien incarne les nouvelles valeurs nobiliaires de la fin du Moyen Âge : loyauté au maître, virilité, cohésion de la compagnie, ardeur au combat¹⁰⁸. Dans un poème (1481–90) décrivant une chasse au cerf avec Anne de Beaujeu, Jacques de Brézé identifie par son nom

100. La figure du brachet qui sera remplacé à partir du milieu du XIV^e siècle par l'épagneul est traitée amplement par Bugnion, *Les chasses médiévales* (cit. n. 96).

101. A. Strubel et C. de Saulnier, *La poésie de la chasse au Moyen Âge. Les livres de chasse du XIV^e siècle*, Paris 1994.

102. B. Van den Abeele, *La littérature cynégétique*, Turnhout 1996, 47–48.

103. Henri de Ferrières, *Les livres du roy Modus et de la royne Ratio*, éd. G. Tilander, Paris 1932, I, 230–66.

104. Strubel et Saulnier, *La poésie de la chasse* (cit. n. 101), 138–43.

105. Henri de Ferrières, *Les livres du roy Modus* (cit. n. 103), I, 264.

106. Dans Gace de la Buigne, *Le roman des deduis*, éd. Å. Blomqvist, Karlshamm 1951 (avant 1377) les oiseaux ont la part belle. Dans le postérieur et anonyme *Débat du faucon et du lévrier*, éd. G. Holmér, Stockholm 1978, le nombre de vers traitant du chien est le double de celui réservé au faucon. Enfin, dans Guillaume Créatin, *Débat de deux dames sur le passetemps de la chasse des chiens et oyseaulx*, Paris 1526, c'est le chien qui est déclaré plus noble que le faucon.

107. Gaston Phébus, *Livre de chasse*, éd. G. Tilander, Karlshamm 1971, 106–07.

108. Sur ces nouvelles valeurs voir ici *Miramón*. Ce parallélisme se remarque aussi dans le langage avec lequel on s'adresse aux chiens courants : G. Tilander, « Mots hypocoristiques adressés aux chiens », dans *Nouveaux mélanges d'étymologie cynégétique*, G. Tilander éd., Lund 1961, 136–68.

chaque chien de la meute et détaille leurs relations familiales. Lors de la curée, Anne loue deux chiennes, Fricaulde et Ligiere : « Contre eulx [les cerfs] avez bonne querelle, / Vostre race est leur ennemye !¹⁰⁹ ». Dans un parallélisme avec les humains, Jacques de Brézé explique que la chasse est « le plus beau mestier que l'on face. / Aux nobles doit venir de race, / Au temps qu'ilz ne suivent pas les armes¹¹⁰ ». Le poème sur Souillard, le meilleur chien courant de son temps, décrit son lignage, sa progéniture et explique qu'il fut offert chiot à Louis XI comme « chien de bonne race¹¹¹ ». Ces emplois du mot 'race' sont les premières occurrences connues dans les langues romanes¹¹².

L'anoblissement du chien de chasse conduit à une attention bien plus grande à la description des espèces et des soins pour l'élevage¹¹³. Dans son *Livre de chasse*, Gaston Phébus décrit en détail plusieurs types de chiens : l'alant, le lévrier, le chien courant, l'épagneul et le mâtin¹¹⁴. Dans le cas de l'épagneul qu'il n'aime guère, car querelleur et aboyeur, il dit que ses mauvaises manières résultent de son origine espagnole ; sa nature vient de sa mauvaise *génération*¹¹⁵. Deux siècles plus tard, Jacques du Fouilloux dans sa *Vénerie* (1561) sera plus précis sur les races de chiens, les différents lignages et les modes de sélection des meilleures bêtes¹¹⁶.

Le Moyen Âge n'a pas ainsi ignoré les races animales. Certes, la zootechnie médiévale se désintéresse de la sélection des animaux d'élevage et la zoologie médiévale ne connaît pas le concept de race. Cependant pour les cas des faucons et des chiens de chasse, il existe deux traditions de distinctions raciales que l'on peut suivre dans la littérature cynégétique. Pour ces deux animaux, il existe un lien fort entre noblesse sociale et noblesse animale. Le noble chien supplante le noble faucon à partir du XIV^e siècle selon une chronologie que nous avons déjà évoquée pour l'histoire de l'hérédité. Ce n'est pas sans importance. Le chiot produit de bons géniteurs dans son chenil remplace le béjaune capturé au nid et affaîté.

Discours sur la noblesse, discours sur l'hérédité

Si les médiévaux pensent les races animales, c'est pour les bêtes nobles. Plusieurs contributions à ce volume révèlent l'importance de la noblesse dans les évolutions de

109. Jacques de Brézé, *La chasse ; les dits du bon chien Souillard et Les louanges de Madame Anne de France*, éd. G. Tilander, Lund 1959, 44.

110. *Ibid.*, 41.

111. *Ibid.*, 57.

112. Sur l'origine du mot 'race' voir Miramon, « Noble dogs, noble blood » (cit. n. 25).

113. P. Tucoo-Chala, « Les chiens de chasse dans les traités de vénerie du XIV^e au XVI^e siècle », dans *L'homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, R. Durand éd., Nantes 1993, 269-78.

114. Gaston Phébus, *Livre de chasse* (cit. n. 107), 125-38. Il faut noter que Gaston Phébus est positif en ce qui concerne le résultat de croisement de chiens.

115. *Ibid.*, 136-37 : « Mes après, ilz [les épagneuls] ont tant de mauveses teches, ensi comme le païs d'ou ilz viennent le doit, quar païs tire a trois natures, a hommes, a bestes et a oisiaus. Et ensi comme on dit levrier de Bretagne, les alanz et les chiens d'oiseil viennent d'Espagne, et leur tire la nature de la mauvaise generation d'ou ilz vienent. » Il s'agit d'un exemple supplémentaire de la proximité dans les mentalités médiévales entre hérédité et origine géographique.

116. Jacques du Fouilloux, *La Vénerie et l'Adolescence*, éd. G. Tilander, Karlshamm 1967.

l'hérédité à la fin du Moyen Âge. Il y a là un paradoxe. En effet, le discours sur la noblesse reste structurellement stable pour les époques médiévale et moderne. Il s'organise schématiquement autour de l'opposition entre noblesse de vertu et noblesse héréditaire et exalte presque systématiquement l'élection sur la naissance. L'étude de Guido Castelnuovo montre l'épaisseur et la complexité du débat dans lequel les mêmes arguments et les mêmes autorités sont répétés de siècle en siècle. La principale nouveauté dans le champ du discours pour le bas Moyen Âge est le *De dignitatibus* de Bartole, traité qui aura une énorme influence et qui formalisera la représentation juridique (et donc peu héréditaire) de la noblesse. Guido Castelnuovo propose de replacer le *De dignitatibus* dans le contexte nobiliaire de l'Italie communale où les pouvoirs politiques de l'aristocratie sont concurrencés par les juristes et les fonctionnaires communaux.

Dans les discours et les débats sur la noblesse, l'hérédité est parfois mentionnée mais jamais argumentée. Soit elle est perçue comme un repoussoir, soit, au terme d'une longue démonstration pour expliquer que les rois devraient être élus et que seule la vertu individuelle crée la noblesse, on concède que dans la réalité il en est autrement. Pourtant, à partir du XIV^e siècle, des témoignages de plus en plus nombreux logent la noblesse dans une hérédité biologique. Cependant, cette nouvelle tendance trouve peu d'échos là où on pourrait l'attendre, c'est-à-dire dans les nombreux traités à la fin du Moyen Âge sur la noblesse. Le concept de sang héréditaire émerge de manière diffuse dans la littérature chevaleresque, dans le langage et dans les pratiques de la cour capétienne avec l'apparition des princes de sang. Son intégration dans le discours savant sera lente¹¹⁷. Klaus Oschema montre qu'à la cour de Bourgogne — un exemple typique de nouveau lieu de production de savoir à la fin du Moyen Âge —, le discours sur la noblesse demeure plutôt conventionnel.

Le surgissement de l'hérédité dans le discours nobiliaire est ainsi paradoxal. Doit-on le voir comme une évolution intellectuelle ou culturelle ? Quels sont les rapports entre les registres des discours ?

Rapports entre les discours

On peut, en effet, se demander à quel point les évolutions conceptuelles et les convergences chronologiques que les études de cas de ce volume ont mises en lumière reposent sur des interactions entre les différents discours, ou s'il s'agit d'évolutions isolées et autonomes.

Nous avons déjà signalé l'emprunt en médecine du vocabulaire juridique de l'hérédité et de celui, théologique, du caractère sacramentaire pour construire le concept des maladies héréditaires¹¹⁸. Pour l'idée de la race et du sang noble, il existe des correspondances claires entre discours zoologique et cynégétique, d'un côté, et discours nobiliaire, de l'autre¹¹⁹. En revanche, il est moins évident de relier le développement

117. Voir ici Miramon.

118. Cf. *supra* et ici Van der Lugt.

119. Cf. *supra* et ici Miramon.

de concepts fondés sur la métaphore du sang, aux théories sur la reproduction en vigueur au Moyen Âge et au début de l'Époque moderne. Qu'il s'agisse du sang noble, du sang juif ou de la consanguinité civile et canonique, il semblerait que ces concepts naissent de manière largement autonome par rapport aux théories médicales et physiologiques.

Tout comme il est problématique de lier l'idée de la soumission naturelle de la femme dans l'ordre social à la prévalence de l'aristotélisme, qui décrit le rôle de la femme dans la génération comme purement passive et matérielle¹²⁰, on ne peut pas non plus connecter le développement des métaphores du sang clairement à l'influence d'une théorie de la génération ou à un choix, plus ou moins conscient, pour le galénisme (cognatisme, consanguinité canonique) ou l'aristotélisme (agnatisme, sang noble)¹²¹.

Quand les théories médicales et philosophiques apportent une justification ou une explication, il s'agit, semble-t-il, le plus souvent d'une confirmation *a posteriori*. Au début de l'Époque moderne, à un moment où la métaphore du sang noble est déjà bien établie, les auteurs de traités nobiliaires établissent parfois des analogies explicites entre sang noble et théorie aristotélienne¹²². Ces analogies peuvent, certes, renforcer la défense de la transmission patrilinéaire, mais elles n'ont pas joué un rôle de moteur dans la construction de la métaphore du sang. En revanche, les rapports entre l'importance grandissante de la notion des propriétés occultes dans les sciences naturelles de la Renaissance et l'utilisation de cette notion dans le discours nobiliaire au début de l'Époque moderne mériteraient une étude plus approfondie.

Un constat similaire s'impose concernant la doctrine ecclésiastique des empêchements du mariage, doctrine fondée sur l'idée d'une communauté de sang entre parents naturels. Implicite dans le terme de 'consanguinité', cette communauté de sang est parfois explicitée¹²³, mais les canonistes font aussi appel à des métaphores végétales ou fluviales¹²⁴. Surtout, dans ce contexte, la théorie galénique de la reproduction — qui se fonde d'ailleurs sur l'idée d'une double *semence* et non d'un double *sang*, même si la semence est souvent, mais loin d'être toujours, considérée comme un produit du sang — n'est jamais évoquée¹²⁵. Ajoutons que les seuls arguments de type médical dans la doctrine ecclésiastique sur les empêchements du mariage ou les raisons pour le divorce concernent la capacité physique des époux de consommer le mariage, condition de sa validité. La maladie d'un des partenaires et le danger de sa transmission à l'autre époux ou aux enfants ne jouent aucun rôle¹²⁶.

Les affinités et croisements sont plus forts entre la théologie et les sciences de la

120. Cf. Cadden, *Meanings of Sex Difference* (cit. n. 49), 134.

121. Voir ici Miramon, 209.

122. Cf. Jouanna, *L'idée de race* (cit. n. 24).

123. Par exemple chez Rufin, cité par Roumy, n. 38.

124. Cf. ici Roumy, n. 45.

125. Isidore de Séville, dans ses *Étymologies*, glose le sens original de *consanguinitas* dans le droit successoral, où le terme renvoie aux seuls parents par les mâles (naturels mais aussi adoptifs), par un renvoi à la théorie aristotélienne de l'hématogenèse du sperme (Roumy, n. 21), mais cette analogie physiologique ne joue pas de rôle significatif dans les débats des civilistes médiévaux sur la consanguinité.

126. Cf. ici Van der Lugt, 308–309.

vie, notamment au XIII^e siècle, l'âge d'or des discussions anthropologiques en théologie¹²⁷. Les débats sur la doctrine de la vérité de la nature humaine et ceux, liés, sur le péché originel, prennent un cours de plus en plus naturaliste qui s'inspire des théories physiologiques de l'alimentation et de la génération. Comme le signale Alain Boureau, certains théologiens empruntent le concept médical de l'humide radical pour penser la dimension innée de la nature humaine, noyau dur qui ne saurait se confondre totalement avec la chair développée à partir de la nourriture¹²⁸. La doctrine du péché originel se 'naturalise' également, sous l'influence des nouvelles théories physiologiques aristotéliennes et médicales, conduisant à minimiser la place de la concupiscence dans la transmission du péché. Néanmoins, malgré certaines analogies structurelles — et parfois terminologiques, dans les langues germaniques et scandinaves (*Erbesünde*, en Moyen Haut Allemand, *erfsonde* en Moyen Néerlandais, etc.) —, l'évolution de la doctrine théologique est largement indépendante de celle médicale sur les maladies héréditaires. Le péché originel reste une macule universelle qui renforce l'unité du genre humain¹²⁹.

L'étude des rapports entre les discours montre ainsi la complexité des voies de transferts entre les disciplines. Contrairement à un courant anthropologique actuel qui voit dans les doctrines savantes de la génération une matrice structurelle fondamentale, le Moyen Âge a pu devenir plus héréditaire sans qu'il y ait eu une évolution notable des théories de la reproduction¹³⁰. Les discours et les concepts protohéréditaires ou proraciaux naissent dans des domaines variés, de la littérature chevaleresque à la médecine, en passant par la zoologie, le savoir géographique et le droit. Il s'agit d'un phénomène pourtant unifié dans sa chronologie. En même temps, on constate des résistances à la pensée héréditaire, que ce soit par une concentration sur l'individu (dans la physiognomonie) ou sur l'universalité (dans la théologie). Ce qui rassemble ces bribes protohéréditaires, au delà de leur rapport à la noblesse pensée comme race de surhommes, c'est la certitude commune que l'invisible nature individuelle doit se manifester. Ce n'est pas ainsi dans les marques les plus évidentes de la ressemblance entre les générations — le nez aquilin de son père, les yeux de la mère — que dans la latence héréditaire, la maladie familiale qui peut se déclarer à l'âge adulte ou dans le sang qui vous force à l'amour familial et à l'héroïsme que se dessine cette hérédité médiévale. Elle se distingue quand elle perce le voile des apparences.

127. Cf. Boureau, *Théologie, science et censure* (cit. n. 15); Biller, *Measure of Multitude* (cit. n. 15); van der Lugt, *Le ver, le démon et la Vierge* (cit. n. 45).

128. Cf. ici Boureau, 74.

129. Cf. ici Boureau, 67 et Van der Lugt, 313–17.

130. F. Héritier, « Le sperme et le sang : de quelques théories anciennes, sur leur genèse et leurs rapports », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 32 (1985), 111–22.